

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 31-441-1933 Affectations.

n° 31-441-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 août 1933

Numéro JO
n° 441 du 31/08/1933

Date du numéro
31 août 1933

TEXTE INTÉGRAL

M. Anel, gendarme en résidence à Djibouti, exercera les fonctions d'huissier pendant la durée de l'absence du titulaire. Avant d'entrer en fonctions, M. Anel prêtera le serment prescrit par la loi. La présente décision cessera d'avoir effet le jour du retour de M. Fontaine, huissier, à la colonie.